

Module FFA BF-MTV : développer une compréhension de la profession dans l'environnement de travail

Formateur/Formatrice d'adultes

Module transversal

À qui s'adresse la formation?

Ce module s'adresse à toute personne active en tant que formateur/formatrice d'adultes, à temps plein ou occasionnellement et qui désire développer une compréhension de la profession dans l'environnement de travail.



Compétences visées

A la fin du module, le ou la participant(e) aura développé les compétences opérationnelles subordonnantes de réflexions sur sa pratique et son rôle de formateur/formatrice en tenant compte de sa biographie et du développement de son activité professionnelle.

Concept

Ce module permet de vivre une expérience de supervision, en tant qu'acte de formation. La supervision propose un soutien dans la gestion des tâches professionnelles, la réflexion de l'action et l'évolution des compétences professionnelles et psychosociales.

La supervision a pour objectif d'accompagner et d'optimiser les processus concernant les objectifs à atteindre, ainsi que d'apprentissage, de changement et de développement chez des individus, des groupes et des équipes. Ce faisant, elle travaille sur le niveau de la perception, de la réflexion et de l'action. La supervision prend toujours en compte le contexte global de l'organisation et les particularités du domaine professionnel des supervisés. L'amélioration de la qualité du travail professionnel est l'un des principaux objectifs de la supervision ; elle traite les aspects personnels et ceux axés sur le rôle et la fonction en équilibre entre stabilité et changement.

La charge de travail totale est estimée à 50 heures d'investissement personnel sous forme de supervision. Le travail en contact est réparti sur 23 heures en 8 demi-journées de formation en présentiel ou distanciel. Le travail individuel est à réaliser de manière transversale au module. Ce travail hors classe (47 heures dont 27 heures guidées) se compose de tâches individuelles qui soutiennent la compréhension de la pratique et de ses enjeux dans l'environnement de travail actuel.

Le descriptif détaillé, y compris la liste des compétences développées et attestées dans le module, sont disponibles sur le [site de la FSEA](#).



Contenus

- Perception de soi et perception par les autres, réflexion sur les schémas de perception
- Le rôle comme interaction entre la personne, la fonction et les attentes
- Valeurs, normes et attitudes personnelles en lien avec sa biographie
- Apprentissage et enseignement de qualité : état actuel de la recherche et théories subjectives
- Concept de praticien réfléchi ; action professionnelle et objectifs de développement personnel
- Valeurs, normes et conditions cadres dans le contexte d'entreprise
- Méthodes de processus dans la consultation collégiale, stratégies pour le changement de comportement
- Gestion des situations difficiles, stratégies de gestion du stress



Prérequis, conditions d'obtention et évaluation des acquis

Prérequis :

- Il est recommandé d'être en possession du certificat FSEA (niveau I).
- Avoir de l'expérience préalable pratique dans la formation d'adultes (favorise la réussite du module de formation).

Conditions d'obtention du module :

- Participation active à la formation durant les heures en contact prescrites (taux de présence : au moins 80%) et participation aux activités asynchrones à distance.
- Obtenir l'appréciation « Acquis » dans le justificatif de compétences délivré par le/la formateur/formatrice du module.
- Réflexion régulière sur son propre processus d'apprentissage à l'aide d'un portfolio. La réflexion doit être effectuée par écrit et sera attestée par le/la responsable de module. La réflexion ne fait pas l'objet d'évaluation qualifiante, mais doit être fournie.

Evaluation des acquis :

La validation des compétences de ce module est constituée d'une présentation orale, d'une auto-évaluation d'une séquence de formation, d'un rapport d'enquête ainsi que d'une réflexion écrite.



Reconnaissance

Vous recevez une attestation de suivi de cours CPI Formations à la fin de cette formation, pour autant que votre taux de présence atteigne 80%.

La mention « Acquis » de ce module permet d'obtenir le certificat modulaire FFA BF-MTV.

Ce certificat a une validité de 5 ans pour l'admission à l'examen professionnel.

Vue générale du parcours menant au BFFA

Les personnes détentrices du brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes « sont capables de concevoir, de planifier, d'organiser, de communiquer et de réaliser des projets et des actions de formation d'adultes dans leur domaine d'intervention, et elles sont à même de développer des instruments d'évaluation pour ces projets et actions. Elles sont capables d'identifier et d'analyser des processus de groupes en formation, d'intervenir de manière adéquate et d'accompagner chaque apprenant dans son processus d'apprentissage » (art. 2.1 du Règlement concernant le contrôle des évaluations modulaires menant au brevet fédéral de formateur/formatrice du 3 septembre 1999).

Pour passer l'examen du brevet fédéral de formateur/formatrice, les candidats doivent avoir obtenu les certificats des modules ci-dessous :

Brevet fédéral de formateur/formatrice

Examen professionnel

Module d'intégration FFA BF-MDI

Construire et permettre le transfert des apprentissages

Niveau II

Modules d'approfondissement

1 Module obligatoire, à choix

FFA BF-MA-EL

Concevoir et organiser des offres de formation en ligne sur le plan didactique

FFA BF-MA-QL

Planifier et élaborer des procédures de qualification axées sur les compétences

FFA BF-MA-GR

Accompagner les processus de groupe dans des sessions de formation

Modules de développement

2 modules obligatoires

FFA BF-MDA

Accompagner des groupes d'apprenants et des apprenants individuels

FFA BF-MDD

Concevoir et élaborer des sessions de formation sur le plan didactique

Module transversal

1 module obligatoire

FFA BF-MTV

Développer une compréhension de la profession dans l'environnement de travail

Niveau I

Certificat FSEA de formateur/formatrice

FFA CF-AF

Animation de formations

FFA CF-AI

Accompagnements individuels

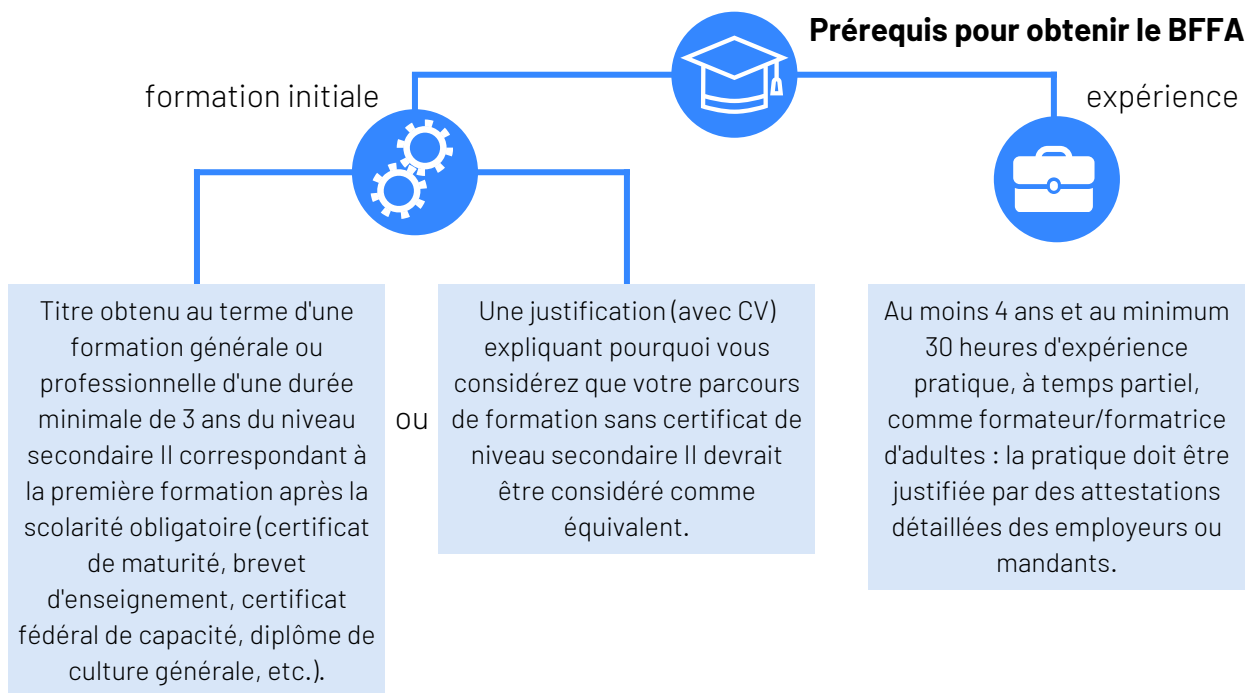
En principe, chaque candidat(e) peut choisir l'ordre dans lequel il/elle va suivre les modules. Cependant, telle que cette formation a été conçue par l'association professionnelle, nous conseillons de commencer par l'un des deux certificats FSEA de formateur/formatrice, modules de base considérés comme premier niveau de qualification. Sa validité n'est pas limitée dans le temps.

Les certificats des modules de développement, le certificat du module transversal et le certificat du module d'intégration ont une validité de 5 ans. Les certificats des modules d'approfondissement ont une validité de 10 ans.

De plus amples informations peuvent être trouvées sur [le site de la Fédération suisse pour la formation continue FSEA](#).

Conditions d'obtention du brevet fédéral de formateur/formatrice

Pour obtenir le brevet fédéral, les prérequis sont les suivants :



2 voies pour l'obtention du brevet fédéral

1. Suivre les 6 modules, réussir les évaluations et passer avec succès l'examen professionnel

Dès l'obtention des 6 certificats modulaires requis, les participants remplissant toutes les conditions peuvent s'inscrire à l'examen professionnel auprès du Secrétariat de la FSEA.

2. Demander une reconnaissance et une validation des acquis

« La validation des acquis est la procédure par laquelle une institution, une école, une autorité reconnaît que des compétences, résultant d'une formation formelle ou non formelle, ou de l'expérience, ont la même valeur que celle d'un titre donné. Les procédures de validation des acquis favorisent le principe de l'apprentissage tout au long de la vie et encouragent la qualification professionnelle » (Validation des acquis – Guide national, mai 2007).

La procédure en reconnaissance et de validation des acquis est une démarche individuelle. L'ensemble de la procédure et les coûts sont disponibles sur le site de la FSEA.

Le secrétariat de l'association faîtière se tient à votre disposition pour vous renseigner :
Fédération suisse pour la formation continue FSEA

Rue de Genève 88b, 1004 Lausanne

Tél. : 022 994 20 10 / E-mail : fsea@alice.ch

[Site internet](#)

Financement de la formation

La politique fédérale de subventionnement de la formation professionnelle supérieure permet aux personnes domiciliées en Suisse, ayant suivi des cours préparatoires et qui passent un examen fédéral, de pouvoir demander des subventions fédérales pour les cours préparatoires suivis. Cette subvention est indépendante de la réussite à l'examen.

[Plus d'informations](#)